

Office of the Prosecutor

Our Reference: OTP-CR-330/19

The Hague, Friday, 20 September 2019

Dear Sir, Madam

On behalf of the Prosecutor, I thank you for your communication received on 29/07/2019 as well as any subsequent related information, concerning the situation in Libya.

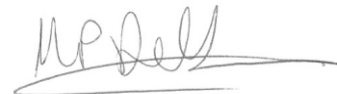
As you may know, the Office is now investigating the situation in Libya. On 26 February 2011, the UN Security Council unanimously adopted resolution 1970 (2010) and referred the situation in Libya since 15 February 2011 to the Prosecutor of the ICC. On the basis of the information evaluated and analysed, on 3 March 2011, the Prosecutor determined that the statutory criteria for the opening of an investigation into the situation in Libya since 15 February 2011 had been met. The opening of an investigation was announced the same day.

We thank you for the information you submitted. The information will be added to our collection of information, analyzed and transmitted to the relevant staff members of the Office for appropriate action.

We thank you for your interest and support. If you would like to learn more about the ICC, please consult our website at www.icc-cpi.int. For more information on how the Office carries out analysis of information, please see our policy paper and the annex to that paper, on the Office webpage at the website above. Thank you once again for your communication

Yours sincerely,

Alberto Ferrari - Guiseppe Pellegrino
info@studiopellegrinoferrari.it



Mark P. Dillon
Head of the Information
and Evidence Unit
Office of the Prosecutor

Bureau du Procureur

Notre référence: OTP-CR-330/19

La Haye, vendredi 20 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Au nom du Procureur, je vous remercie pour votre communication reçue le 29/07/2019, ainsi que pour toute information connexe que vous pourriez nous adresser ultérieurement concernant la situation en Libye.

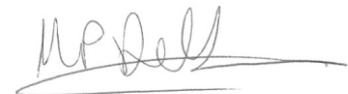
Comme vous le savez peut-être, le Bureau du Procureur enquête actuellement dans le cadre de la situation en Libye. Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 1970 (2010), par laquelle il a déféré au Procureur de la CPI la situation en Libye. En se fondant sur l'examen et l'analyse des renseignements en sa possession, le Procureur a conclu, le 3 mars 2011, que les critères posés par le Statut de Rome pour procéder à l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye depuis le 15 février 2011 étaient réunis. L'ouverture de l'enquête a été annoncée le jour même.

Je vous remercie pour les renseignements que vous nous avez transmis. Nous les ajouterons à ceux que nous avons déjà recueillis, en ferons l'analyse avant de les transmettre aux employés du Bureau du Procureur concernés qui prendront les mesures appropriées.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre soutien à l'égard de la Cour pénale internationale. Pour de plus amples informations sur la Cour, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.icc-cpi.int. Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont le Bureau du Procureur effectue l'analyse des renseignements, veuillez vous reporter à notre document de politique générale et à son annexe sur la page Web du Bureau du Procureur accessible à partir de l'adresse indiquée précédemment.

En vous remerciant de nouveau pour votre communication, je vous prie, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Alberto Ferrari - Guiseppe Pellegrino
info@studiopellegrinoferrari.it



Mark P. Dillon
Chef de l'unité des informations et
des éléments de preuve
Bureau du Procureur